

# Ouverture d'un compte auprès de la Caisse du personnel CFF

Contrat entre les Chemins de fer fédéraux suisses CFF (Caisse du personnel CFF), ci-après dénommés «les CFF», et le partenaire contractuel suivant, ci-après dénommé «le client» (les désignations de personnes concernent les personnes des deux sexes).

Monsieur  Madame

Langue de correspondance  A  F  I

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA/localité

Pays (si pas Suisse)

Nationalité

État civil

Autorisation de séjour

Numéro personnel

Date d'entrée aux CFF (mois/année)

Employeur (pour les retraités, veuillez indiquer le dernier employeur)

Date de naissance

E-mail

Téléphone fixe

Téléphone portable

## Veillez ouvrir à mon nom un

- compte Deposito (personnel CFF actif)
- compte Deposito (personnel retraité CFF)
- compte Deposito jeunesse (personnel CFF jusqu'à l'âge de 20 ans)
- compte hypothécaire (uniquement en liaison avec une hypothèque auprès de la Caisse de pensions CFF)

## Ayant droit économique

Le client déclare être l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales. Si tel n'est pas ou pas entièrement le cas, il s'engage à en informer immédiatement la Caisse du personnel CFF.

## Déclaration d'origine des biens transférés

Le client déclare que les actifs apportés proviennent du (par exemple, salaires, pensions, économies, héritage, dons, prêts, ventes immobilières, etc.) \_\_\_\_\_.

## Procurat(s)

Le régime des procurations est régi dans le document distinct «Procuration».

Le client prend connaissance de la conclusion du présent contrat avec les CFF. Il confirme avoir **reçu et lu les conditions générales de la Caisse du personnel CFF**. Il reconnaît le caractère obligatoire de leur contenu et des conditions s'appliquant à toutes les relations d'affaires actuelles et à venir avec la Caisse du personnel CFF.

Le client confirme l'exactitude des indications fournies et autorise les CFF à prendre tout renseignement nécessaire à la vérification de la demande d'ouverture et à la gestion du compte. Les rapports contractuels sont soumis au droit suisse. Les CFF indiquent que le contrat n'est conclu qu'après vérification de l'identité.

Dans les rapports avec les CFF, et sous réserve d'éventuelles procurations accordées, les signatures ci-dessous sont considérées comme obligatoires.

La présente demande doit être accompagnée d'une **copie authentique de pièce d'identité officielle** (y c. livret pour étrangers). Il est possible de faire établir des copies authentiques de pièces d'identité dans les gares CFF.

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature du client

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant légal

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (faux dans les titres selon l'article 251 du Code pénal suisse).

# Formulaire d'identification CFF pour la Caisse du personnel CFF

## Information sur l'obligation de diligence des banques

La Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB) exige notamment la vérification de l'identité du client au moyen d'une copie certifiée conforme du document d'identification («attestation d'authenticité») lors de toute relation d'affaires. Celle-ci sert à prouver la validité de votre pièce d'identité.

**Le service «identification CFF» est gratuit pour les clients de la Caisse du personnel CFF.**

- Il est possible de procéder à une identification CFF à tous les guichets Change et Western Union des CFF. Vous trouverez une liste de ces points de vente sur le site [www.cff.ch/identificationclient](http://www.cff.ch/identificationclient). Veuillez-vous présenter dans l'un de ces points de vente muni de ce formulaire et d'une pièce d'identité acceptée (voir ci-dessous).

## Déroulement de l'attestation d'authenticité gratuite pour le client

### Le collaborateur/la collaboratrice des CFF

- contrôle la pièce d'identité présentée (validité et photo).
- photocopie les pages requises : données personnelles (nom, prénom, date de naissance, nationalité), signature, photo, numéro et éventuelle date d'échéance.
- appose le cachet «Document original vu par» sur la photocopie de la pièce d'identité.
- saisit la prestation de service sous **CASA Produit tiers identification du client CFF** et procède à l'imputation au moyen du code **Payserie 0216 0000 3590** (voir Rail Bon).
- appose également le cachet indiquant la date sur le formulaire présenté et vous rend ce dernier avec la copie estampillée de la pièce d'identité (il ne sera effectué qu'une seule copie certifiée conforme par formulaire). Votre copie de pièce d'identité est désormais certifiée conforme.

*Remarque à l'attention des collaborateurs/collaboratrices des CFF:*  
Ce service est **gratuit** pour le client. En cas de doute, contactez le KPZ FDL.

## Documents à renvoyer à la Caisse du personnel CFF, Case postale, 5600 Lenzburg 1

- le présent formulaire;
- la demande d'ouverture de compte signée;
- la copie authentifiée d'une pièce d'identité.

### Pièces d'identité acceptées

1. **Passeports et cartes d'identité (suisse):** Passeports valables; cartes d'identité en cours de validité
2. **Permis délivré par la police des étranger ET Passeports ou cartes d'identité (étrangers):** Permis valable B, C, Ci, L, F, N, S, G ET Passeports valables ou cartes d'identité en cours de validité (étrangers).
3. **Permis délivrés par le Service des automobiles:** Permis de conduire suisse valable, excepté permis d'élève conducteur

Date et cachet du guichet de la gare

 SBB CFF FFS

**RAIL BON**

d'une valeur de CHF 18.–

**pour une identification client  
CFF**  
(CASA Produit tiers)

Pay-Serie: 0216 0000 3590  
Valable jusqu'à : 31.12.2024



Remarque à  
l'attention des  
collaborateurs/  
collaboratrices CFF